



Duo Habitat

Société civile de placement immobilier à capital fixe de type Robien Société en liquidation

Bulletin d'information du 1er semestre 2023



Période analysée : 1er janvier 2023 au 30 juin 2023 Valable du : 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023

Chiffres clés







Distribution totale par part 1 951,16 € (acompte de liquidation) 571 € (dividende)









(1) valeur impôt sur la fortune immobilière au 01/01/2023.

Edito

Chers Associés,

La SCPI a cédé son dernier actif à Chatenay-Malabry le 10 février 2023.

Le liquidateur a procédé aux opérations d'apurement des comptes et les comptes définitifs de liquidation de la Société ont été approuvés en Assemblée Générale le 29 juin 2023. L'ensemble des résolutions ont été adoptées, permettant de clôturer la liquidation de la Société.

Amundi Immobilier en qualité de personne morale se subroge aux droits des associés de percevoir les créances afférentes au passif résiduel et procédera au versement du dernier acompte de liquidation de 48,16 € par part aux associés de la SCPI au cours du 3° trimestre.

Cordialement,

Pierre Alba Gérant de la SCPI

Etat du patrimoine

Avancement de la liquidation depuis la mise en liquidation de la SCPI (en cumul)

Adresse	Patrimoine d'origine (lots)	Dont patrimoine vendu ce semestre (lots)	Patrimoine vendu depuis la mise en liquidation (lots principaux)	Prix de cession acté (en €)	Plus ou moins value* (en €)
64/66 Boulevard de la Mission Marchand - 92400 Courbevoie	25	0	25	10 094 998	3 155 748
1/3 Rue Marconi - 78400 Chatou	7	0	7	2 209 700	62 799
Rue Bardou - 31000 Toulouse	15	0	15	2 776 175	-92 009
2A/2B Rue de l'Industrie - 67400 Illkirch Graffenstaden	11	0	11	1 734 210	-39 650
11 Rue de la Cerisaie - 92700 Colombes	17	0	17	5 700 917	1 047 528
169 Avenue de la Division Leclerc - 92290 Chatenay Malabry	14	1	14	3 916 907	-21,003
2 Avenue du Point du Jour - 69005 Lyon	12	0	12	3 240 000	589 999
21 Avenue du Maréchal Foch - 13 Rue de Diane - 95100 Argenteuil	12	0	12	2 407 000	-223 330
Total	113	1	113	32 079 907	4 480 083

^{*} plus ou moins-values rapportées à la valeur d'acquisition du patrimoine.

Acomptes de liquidation (par part)

Acomptes de liquidation versés par année (au titre des cessions)

2018	2019	2020	2021	2022	2023
392,00€	545,00€	438,00 €	483,00 €	45,00€	48,16 €

À savoir ce semestre

Assemblée Générale

Au cours de l'Assemblée Générale de la SCPI Duo Habitat du 29 juin 2023, toutes les résolutions ont été adoptées à la majorité.

Renouvellement du Conseil de Surveillance: néant.

Marché des parts

Marché de gré à gré: aucune part n'a été échangée au cours du 1er semestre 2023.

Transactions du marché secondaire suspendues

L'Assemblée Générale de la SCPI du 29 juin 2016, a décidé la dissolution anticipée de la SCPI et sa mise en liquidation amiable en conformité avec les dispositions de l'article 30 des statuts et des articles 1832 et suivants du Code Civil. En conséquence :

- les demandes de ventes et d'achats de part sont suspendues
- les acomptes de liquidation sont versés au fur et à mesure des cessions des immeubles.
- le solde de liquidation sera versé à la clôture de la liquidation de la SCPI.
 Pendant cette période, les revenus issus des loyers des logements loués et non encore vendus continueront à être versés trimestriellement.

Rappel de l'engagement de détention des parts

Pour garder l'avantage fiscal du dispositif Robien, les associés de la SCPI sont tenus de conserver leurs parts pendant une durée correspondant à un minimum de neuf ans à compter de la première mise en location du dernier des logements restant à louer par la SCPI, quelle que soit la date d'acquisition, soit à compter du 1^{er} octobre 2009. À défaut, la cession des parts au cours de la durée d'engagement de la location entraine la remise en cause de l'avantage fiscal. A ce titre, le montant des amortissements fiscalement déduits serait réintégré dans le revenu net foncier de l'année au cours de laquelle intervient la cession.

Dans le cadre de la loi Robien, le patrimoine de Duo Habitat a été investi dans des habitations à usage de résidence principale non meublée de qualité, offrant de bonnes prestations dans des villes à potentiel locatif.

Nous vous rappelons que les associés de la SCPI ne peuvent être locataires des logements détenus par la SCPI.

Mise en liquidation amiable de la SCPI Duo Habitat

Suite à la décision de mise en liquidation amiable de la SCPI décidée en Assemblée Générale au 29 juin 2016, la Société de Gestion devient Liquidateur de la SCPI et procédera aux opérations de liquidation dans les conditions prévues aux statuts et en se conformant aux dispositions légales.

Le déroulement des opérations de liquidations est prévu en plusieurs phases :

- Phase de préparation du programme de vente des actifs immobiliers: Diagnostics de chaque actif, consultations et sélections des agents immobiliers.
- Phase de cession des actifs immobiliers: La durée de cette phase dépend des conditions du marché de l'immobilier. C'est le délai nécessaire pour trouver

des acquéreurs et réaliser les cessions des actifs. Les dividendes seront ajustés pour tenir compte des travaux liés aux opérations de vente du patrimoine et diminueront au fur et à mesure de la réalisation des ventes des immeubles. Au fur et à mesure des cessions, la Société de Gestion procèdera au versement d'un acompte de liquidation.

 Phase de fin de liquidation: Les associés seront convoqués en Assemblée pour statuer sur les comptes définitifs de la SCPI et constater de la liquidation. Au terme de toutes les ventes, un solde de liquidation sera calculé et versé.

Fiscalité

Fiscalité des revenus et plus-values des SCPI (associés assujettis à l'impôt sur le revenu)

Revenus: les SCPI sont fiscalement transparentes. Leurs associés déclarent, en conséquence, leur quote-part des revenus encaissés par la SCPI au cours de l'exercice et non les revenus qu'ils perçoivent directement de celle-ci. Les revenus de la SCPI sont constitués des revenus fonciers provenant de la location des immeubles et des revenus financiers issus du placement de la trésoreire disponible. Les revenus financiers sont soumis à une imposition forfaitaire de 30 % composé de 17,2 % de prélèvements sociaux et de 12,8 % au titre d'impôt sur le revenu.

Plus-values immobilières (PVI) : dans le cas de cession de parts, l'impôt sur la PVI est déduit du prix de vente au moment du règlement à l'associé. La Société de Gestion déclare et paie pour le compte de l'associé l'impôt sur la PVI.

Dans le cas de cession d'immeubles par la SCPI, la Société de Gestion établit la déclaration et paie l'impôt sur la PVI pour le compte de chacun des associés.

Impôt sur la fortune immobilière (IFI): il repose sur la valeur des seuls actifs immobiliers détenus directement ou indirectement par la SCPI. Cette valeur IFI pour les SCPI est la valeur représentative de l'immobilier dans la valeur de référence de la part au 1er janvier de l'année n. Pour les SCPI à capital fixe, la valeur IFI = ratio immobilier valeur de réalisation ou valeur du marché secondaire au 31/12 de l'année n-1. La valeur IFI au 01/01/2023 s'appuie sur la valeur de réalisation au 31/12/2022.





Votre site : <u>amundi-immobilier.com</u>

Votre espace privé : <u>espace-prive.amundi-immobilier.com</u>

Nous contacter



associe-amundi-immobilier@amundi.com



0820 04 10 30 - lundi-vendredi (8h30/17h30) /(0,12 €/mn + coût d'un appel)



Amundi Immobilier - Gestion des associés TSA 56003/26906 VALENCE Cedex

Avertissement : ce document non contractuel ne constitue pas un conseil en investissement / Risque en capital : la SCPI n'offre aucune garantie de protection en capital / L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement / Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

DUO HABITAT : Visa AMF SCPI N° 04-30 du 1er décembre 2004.

Amundi Immobilier: 91-93, boulevard Pasteur - 75710 Paris Cedex 15 France / Site internet: www.amundi-immobilier.com / Société par actions simplifiée au capital de 16 684 660 € 315 429 837 RCS Paris / Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) le 26 juin 2007 n°GP 07000033.

Conception graphique Art'6 - Crédit photo : Christophe Audebert.

Immobilier